

COMMUNIQUE DE PRESSE

Disparition forcée de deux activistes guinéens : dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile auprès du Doyen des juges d'instruction du tribunal judiciaire de Paris par les épouses d'Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah

Le 22 juillet 2024, les soussignés ont déposé une plainte auprès du parquet du tribunal judiciaire de Paris du chef de disparition forcée à l'encontre du colonel Mamadi Doumbouya, ainsi que de toute personne qui aurait participé à la commission de ces faits en qualité d'auteur, de coauteur ou de complice, sans préjudice de toute autre qualification pénale que les investigations pourraient conduire à retenir.

Cette plainte reposait sur un ensemble d'éléments concordants laissant présumer l'implication des autorités guinéennes dans la disparition de deux activistes, dans un contexte de répression croissante des voix dissidentes et des défenseurs des droits fondamentaux en Guinée.

Par une décision du 12 août 2024, le parquet de Paris a toutefois procédé au classement sans suite de cette plainte, estimant que les juridictions françaises n'étaient pas compétentes pour connaître de ces faits.

Depuis cette décision, les plaignantes ont réuni de nouveaux éléments établissant que le colonel Mamadi Doumbouya possède la nationalité française. Cette circonstance est déterminante au regard des règles de compétence de la justice pénale française et fait désormais disparaître l'obstacle juridique qui avait été opposé par le parquet.

Dès lors, rien ne s'oppose plus à l'ouverture d'une information judiciaire en France. Cette intervention apparaît d'autant plus indispensable que les conditions d'une enquête indépendante et impartiale en Guinée sont aujourd'hui inexistantes. Dans un contexte où les institutions judiciaires guinéennes sont largement perçues comme dépourvues de l'indépendance nécessaire pour enquêter sur des faits susceptibles d'impliquer les plus hautes autorités de l'État, les victimes et leurs proches ne peuvent raisonnablement espérer obtenir vérité et justice sur place.

Compte tenu de la gravité exceptionnelle des faits dénoncés, de leur caractère continu et des obligations internationales qui s'imposent à la France en matière de lutte contre les disparitions forcées, **une plainte avec constitution de partie civile a été déposée ce jeudi 9 juillet 2026 afin de solliciter la désignation d'un juge d'instruction chargé de conduire des investigations complètes, indépendantes et impartiales.**

Les soussignés demandent à la justice française :

- la désignation, dans les meilleurs délais, d'un juge d'instruction ;
- l'ouverture immédiate d'investigations approfondies sur les circonstances de ces disparitions forcées ;
- l'audition du colonel Mamadi Doumbouya ainsi que de toute personne susceptible d'apporter des éléments utiles à la manifestation de la vérité ;
- la mise en œuvre de l'ensemble des actes d'enquête nécessaires afin d'identifier tous les auteurs, coauteurs et complices de ces faits.

Les soussignés rappellent enfin que les inquiétudes exprimées à l'égard des disparitions forcées en Guinée sont largement partagées par les mécanismes internationaux de protection des droits humains. En mai 2026, des experts des Nations unies ont ainsi fait part de leur vive préoccupation à la suite de l'enlèvement présumé et de la disparition forcée de trois enfants et d'un adulte à Conakry, survenus six mois plus tôt, estimant que ces faits semblaient constituer un acte de représailles ciblé contre un important opposant au Gouvernement. Cette prise de position illustre la persistance d'un climat d'impunité et de répression qui renforce la nécessité d'une réponse judiciaire indépendante.

Face à la gravité de ces violations alléguées, les soussignés réaffirment que la lutte contre les disparitions forcées ne saurait souffrir d'exception. Ils appellent la justice française à exercer pleinement les compétences que lui confère désormais la loi afin que toute la lumière soit faite sur le sort des victimes et que les responsables aient à répondre de leurs actes.

Paris, le 9 juillet 2026

William BOURDON



Vincent BRENGARTH

